

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES HERMAUX - Commune

Séance du mardi 08 avril 2025

Délibération N° DE_003_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	6
Date de la convocation : 03/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur Pierre-Henri SEGUIN.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre-Henri SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joël REVERSAT, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Jérémy SOLIGNAC
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Jérémy SOLIGNAC est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte unique financier - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LES HERMAUX 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	14 923,95	0,00	8 860,34	0,00	23 784,29
Opérations exercice	13 196,77	20 894,00	27 764,67	2 410,00	40 961,44	23 304,00
Total	13 196,77	35 817,95	27 764,67	11 270,34	40 961,44	47 088,29
Résultat de clôture		22 621,18	16 494,33			6 126,85
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	22 621,18	16 494,33	0,00	0,00	6 126,85
Résultat définitif		22 621,18	16 494,33			6 126,85

le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par le 1er adjoint vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à le 1er adjoint, Pierre-Henri SEGUIN, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Pierre-Henri SEGUIN
Président de séance

Monsieur Jérémy SOLIGNAC
Secrétaire de séance




Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de réception de l'AR: 10/04/2025

048-214800732-DE_003_2025-DE

A G E D I

DE_003_2025

COMMUNE DE LES HERMAUX

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) AEP 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte financier unique 2024 - AEP Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	22 621.18
Dépenses de fonctionnement	- 0 €
Résultats de l'année 2024	22 621.18 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **10 786.77 €**. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de **4 767.54 €**.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Variation
011	Charges à caractère général	16 224.25	13 196.77	-18.66%
012	Charges de personnel	-	-	-
014	Atténuation de produits	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	-	-
66	Charges financières	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	-
Total des dépenses		16 224.25	13 196.25	-18.66%

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits des services

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- Ventes produits fabriqués, prestations : 13 887.46€

3) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante 4 838.18€

4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2024 est de 664.04 € (montant stable par rapport à 2022 et 2023).

5) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 0 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Variation entre 2023 et 2024
R002	Excédent de fonctionnement reporté	12 284.78	14 923.95	14 923.95	100%
013	Atténuation de charges	-	-	-	-
70	Produits des services	14 669.77	12 582.94	13 887.46	10.37%
73	Impôts et taxes	-	-	-	-
74	Dotations et participations	1 207.49	1 940.82	4 838.18	149.29%
75	Autres produits (dont loyers)	-	427.55	664.04	55.31%
77	Produits exceptionnels	-	1725	0	-

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	0 €
Dépenses d'investissement	- 16 494.33 €
Résultats de l'année 2024	16 494.33 €

b) Excédent à reporter au budget primitif 2025

6 126.85 €

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 6 126.85 €.

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025
Date de reception de l'AR: 10/04/2025
048-214800732-BF_003_2025-BF
A G E D I